PREVOYANCE SANTE

LA CFTC RESPONSABLE, OFFENSIVE ET CONSTRUCTIVE

A la CFTC, votre santé est une priorité absolue ! La CFTC demande :

- **Un audit du contrat Prévoyance Santé par un cabinet indépendant.**
- **Une vraie politique de santé à La Poste pour prévenir les maladies professionnelles, notamment les burn out, toujours plus nombreux.**
- **Une réflexion sur la pénibilité**

La Poste doit prendre ses responsabilités et mettre tout en œuvre pour assurer une bonne protection à tous, quel que soit le statut.

La CFTC est une organisation syndicale responsable, constructive, mais OFFENSIVE.

DES EFFORTS QUI NE PAIENT PAS !

POUR LES SALARIES :

Pour rappel, en janvier 2024, l'avenant à l'accord Santé Prévoyance, a eu comme effet d'augmenter les cotisations santé et de baisser l'indemnisation des arrêts de travail (y compris ALD) pour les salariés. La CFTC n'avait pas signé l'avenant, considérant que l'on demandait encore un effort aux plus fragiles !
A l'époque La Poste indiquait que les mesures étaient « temporaires », le temps que les déficits se résorbent. La CFTC n'y croyait pas !

La CFTC a eu raison !
Le 10 juin 2025 lors de la commission de suivi Prévoyance Santé, il a été constaté que le régime obligatoire est redevenu équilibré après deux ans de déficits, suite aux efforts imposés aux salariés. En conséquence les conditions de Prévoyance Santé pour les salariés auraient dû s'améliorer ? NON ! Car la mesure adoptée par le gouvernement au 1er avril 2025, de baisse du plafonnement des indemnités journalières de la Sécurité Sociale à 1,4 SMIC au lieu de 1.8 SMIC, vient ruiner ces efforts ! La baisse de l'indemnisation de la Sécurité Sociale sera compensée intégralement par le contrat de Prévoyance. Résultat : il n'y aura pas de retour en arrière, les dispositions défavorables issues de l'avenant du 1er janvier 2024 restent en vigueur au détriment des salariés !
Quant aux options Frais de Santé, elles deviennent déficitaires en raison de l'option 3. La Poste propose donc d'ouvrir des négociations sur ces options pour les équilibrer.

POUR LES FONCTIONNAIRES :

Une bonne nouvelle et un coup de massue !
Pour les fonctionnaires au vu du constat favorable des résultats sur les Frais de Santé, il a été annoncé en mars l'exonération des cotisations pour les mois de juin et juillet 2025.
Parallèlement, avec l'adoption de la loi de finances 2025, les fonctionnaires en congé ordinaire de maladie ne perçoivent plus, depuis mars, que 90% de leur rémunération durant les trois premiers mois de leur arrêt maladie !

EN SOUTENANT LA CFTC DANS SON COMBAT POUR UNE PREVOYANCE SANTE JUSTE VOUS POUVEZ FAIRE CHANGER LES CHOSES !

http://www.cftclaposte.fr
https://www.facebook.com/CFTCSNLP/
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /Twitter